



Directive Inondation

—

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation du Bassin Rhône-Méditerranée

*Phase de consultation
Janvier – avril 2015*

Stéphane JOURDAIN
DREAL de Bassin Rhône-Méditerranée



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Bassin Rhône-Méditerranée

La Directive Inondation en quelques mots ...

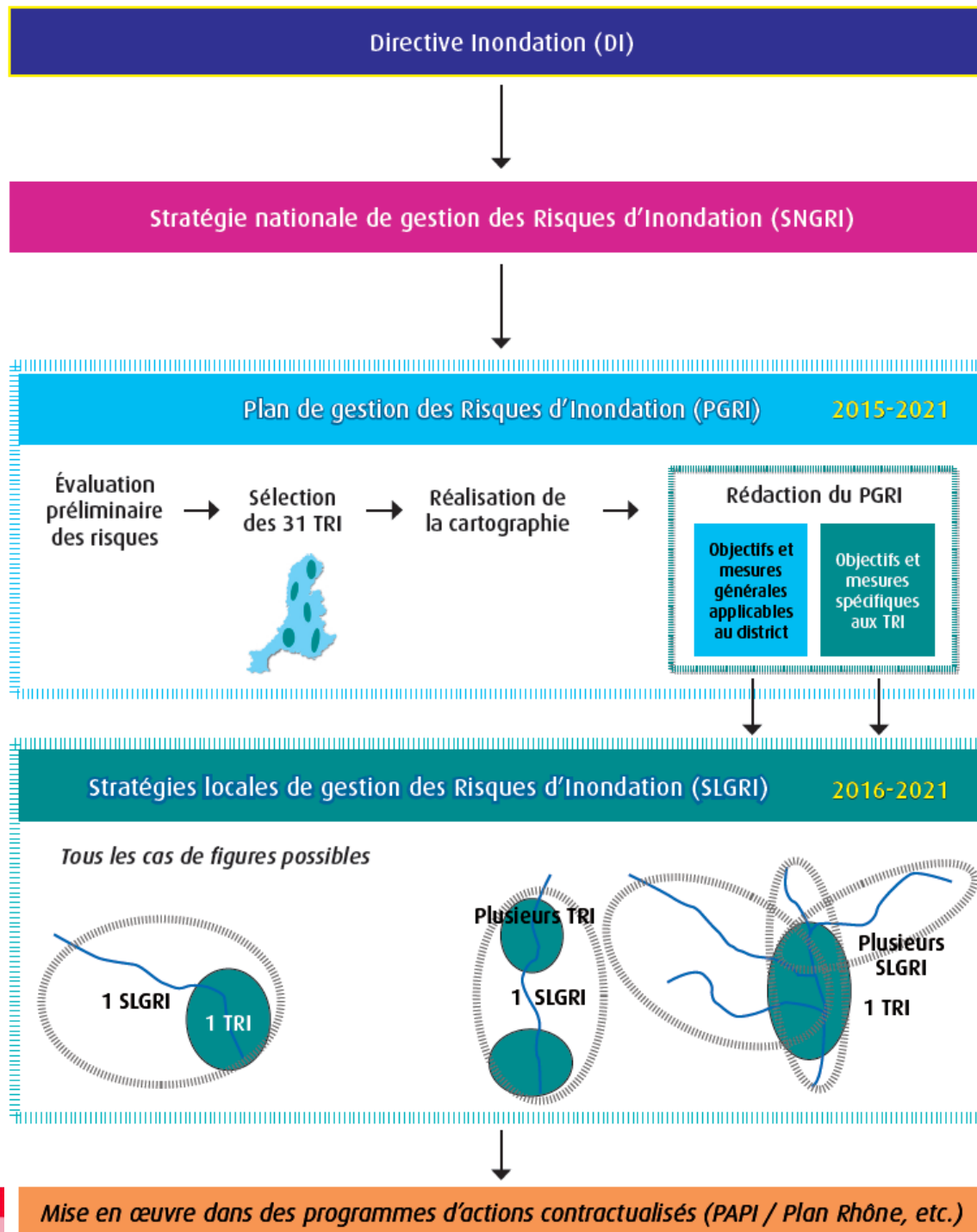


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES
BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE

La Directive Inondation en France c'est définir un cadre pour la prévention des inondations à différents niveaux



Niveau européen



Niveau national



Niveau district =
Bassin Rhône-Méditerranée

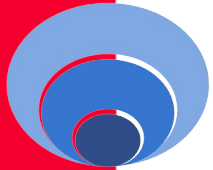


Niveau des bassins versants



Niveau des TRI





Un **partage des responsabilités** entres les acteurs



Le Maintien d'une **solidarité face aux risques**
(Régime CatNat, solidarité amont-aval / urbain-rural)



La **recherche d'une synergie** avec les autres politiques publiques *(gestion des milieux aquatiques, aménagement du territoire, gestion de crise)*



Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation, c'est ...

-
PGRI



Le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) c'est ...



Un outil de mise en œuvre de la Directive Inondation à 2 échelles = 1 PGRI en 2 volumes



un **cadre stratégique** à l'échelle bassin Rhône-Méditerranée : *quelles sont les questions prioritaires et complémentaires au SDAGE ?*

=> *dispositions aux documents d'urbanisme, aux PPRi et aux autorisations administratives dans le domaine de l'eau*



une **priorisation des objectifs** pour les stratégies locales des 31 TRI : *quels sont les territoires prioritaires ?*

=> *fixe les périmètres et les objectifs pour les stratégies locales*

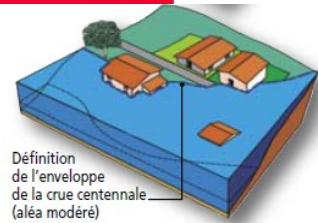


Feuille de route 2016-2021 puis révisé tous les 6 ans

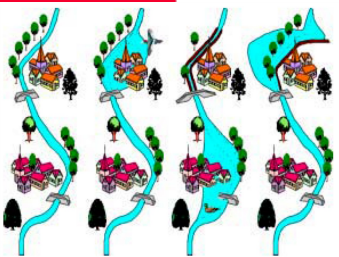


Le PGRI c'est ...

5 Grands Objectifs de gestion des risques pour le bassin



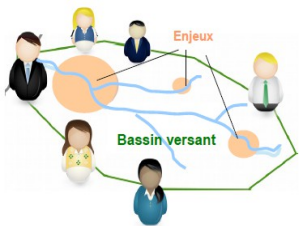
GO1 : Mieux prendre en compte le *risque* dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation



GO2 : Augmenter la *sécurité* des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques



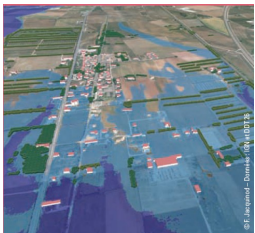
GO3 : Améliorer la *résilience* des territoires exposés



GO4 : Organiser les acteurs et les compétences en lien avec la GEMAPI

GO5 : Développer la *connaissance* sur les phénomènes et les risques d'inondation

Lien avec le SDAGE



➤ Deux principaux enjeux :

- *Rechercher l'articulation et les éventuelles synergies entre gestion des risques d'inondation et gestion des milieux aquatiques*
- *Aider à la prise en charge des deux dimensions de la gestion des cours d'eau et du littoral (**GEMAPI**) par les collectivités suite à la loi métropole*

➤ Des parties communes entre PGRI et SDAGE

- *l'OF8 du SDAGE qui reprend le **GO2** du PGRI avec un recentrage sur la **gestion de l'aléa en lien avec les milieux aquatiques** (sauf 3 dispositions relatives à la sécurité des ouvrages hydrauliques)*
- *Le **GO4** du PGRI qui reprend une partie de l'OF4 du SDAGE sur les aspects **GEMA+PI** (concerne 3 dispositions)*





Les Grands Objectifs de gestion des risques pour le bassin



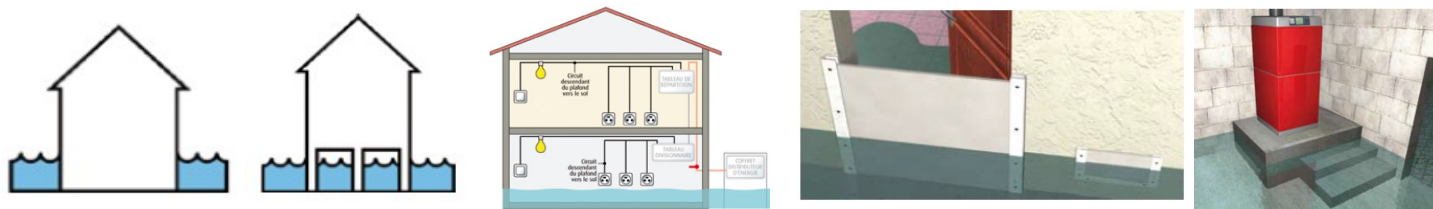


Le Grand Objectif 1

« Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation » ça veut dire ...

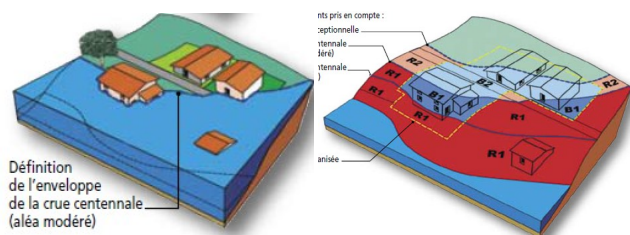
1/ Améliorer la connaissance de la vulnérabilité du territoire (*mise à disposition d'outils*)

2/ Réduire la vulnérabilité des territoires *au travers de PPRi, de stratégie de maîtrise des coûts, de limitation des risques d'effets domino sur les ICPE*

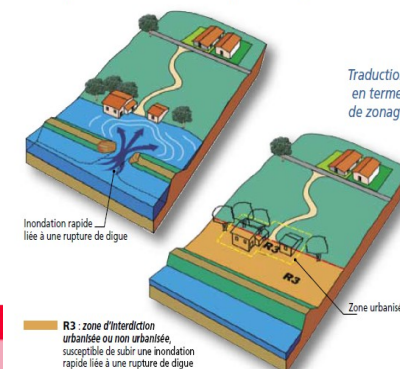


3/ Respecter les principes d'un aménagement du territoire intégrant les risques d'inondation *au travers notamment de ...*

- ... principes généraux pour les documents d'urbanisme relatifs à la prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire et un renforcement des doctrines locales pour les PPRi



Le risque inondation lié à une rupture de digue



Le Grand Objectif 2

« Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques »

ça veut dire ...

1/ Agir sur les capacités d'écoulement par (PGRI - SDAGE)

- Une **approche intégrée des phénomènes** (*débordement de cours d'eau, ruissellement, submersions marines*)
- Préserver/restaurer les **champ d'expansion des crues**
- Des **actions communes** à engager au titre de la **restauration morphologique** (qui vise le bon état des eaux) et la réduction de l'aléa (champs d'expansion de crue, ralentissement dynamique...)

2/ Prendre en compte les risques torrentiels par (PGRI - SDAGE)

- Une recherche de **stratégie de gestion des débits solides** dans les exposées à un risque torrentiel

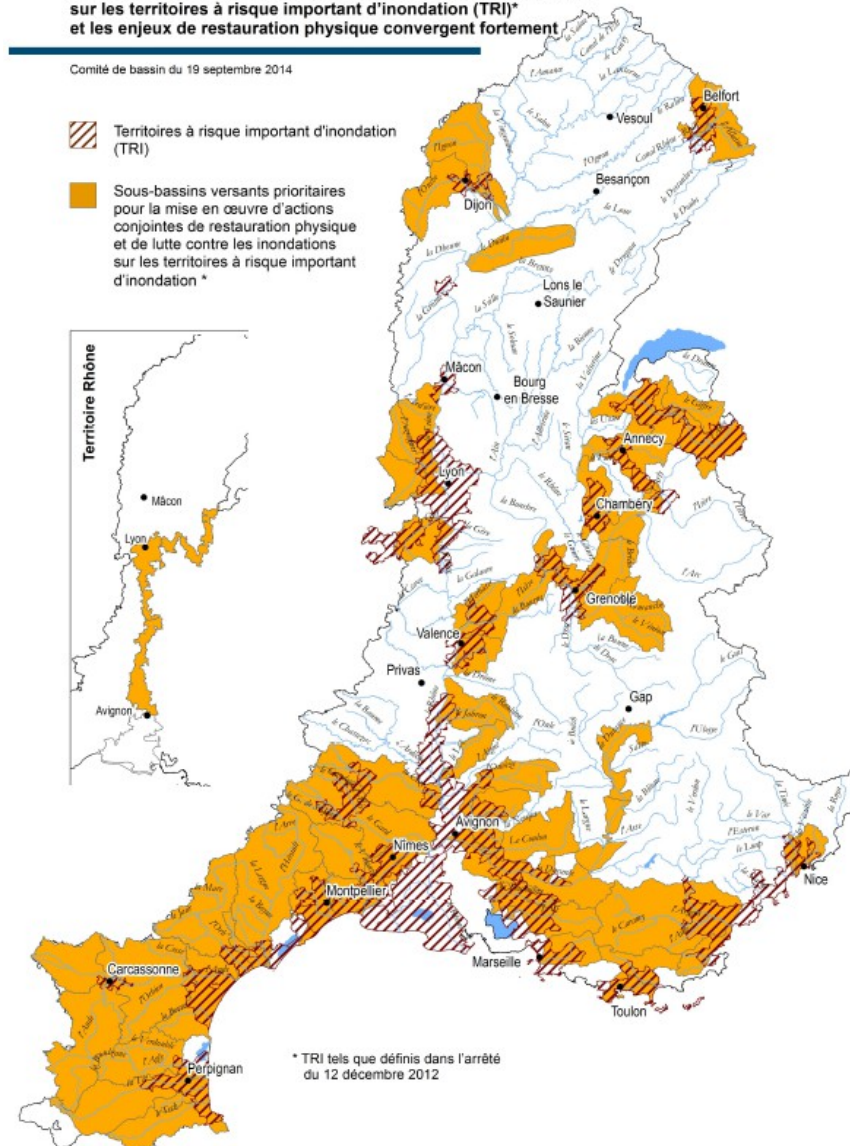
4/ Assurer la performance des ouvrages de protection

- en **encadrant** la construction des **nouveaux ouvrages de protection** recherchant la non dégradation des masses d'eau
- Par la limitation de l'exposition des **enjeux protégés**
- Par un **objectif d'efficacité** des ouvrages de protection
- Par un **objectif de pérennité** des ouvrages

Hors
SDAGE

CARTE 8A
Secteurs prioritaires où les enjeux de lutte contre les inondations sur les territoires à risque important d'inondation (TRI)* et les enjeux de restauration physique convergent fortement

Comité de bassin du 19 septembre 2014





Le Grand Objectif 3

« Améliorer la résilience des territoires exposés »
ça veut dire ...

1/ Agir sur la prévision et l'alerte par

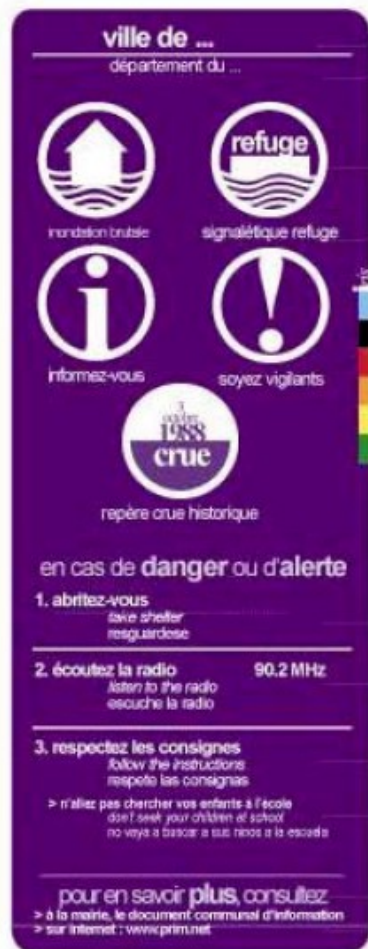
- Une **organisation de la prévision réglementaire** encadrée par un schéma directeur (SDPC)
- Une évolution de la prévision des crues vers la **prévision des inondations**
- Une **incitation** des collectivités à mettre en place des **outils locaux de prévision**

2/ Se préparer à la crise et mieux vivre avec les inondations par

- Un objectif d'amélioration et de meilleure couverture des **Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)** centrée en priorité sur les stratégies locales.
- Une recherche d'**intégration d'un volet inondation** au sein de chaque **Plan Orsec**
- Un **objectif de retour à la normale des services publics et des réseaux post-crués** au travers de la sensibilisation, l'accompagnement et l'élaboration de Plan de Continuité d'Activité (PCA)

3/ Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information

- Une incitation au **renforcement de l'information préventive** sur les risques d'inondation par l'affichage du risque et le développement d'une culture du risque



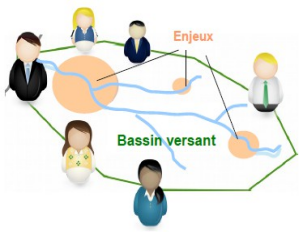
commune

aléa

consignes

en savoir plus





Le Grand Objectif 4 « Organiser les acteurs et les compétences » ça veut dire ...

1/ Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques par (SDAGE-PGRI)

- Des **stratégies locales (SLGRI)** comme outil de fédération des acteurs locaux concernés par un TRI
- Des dispositions communes avec l'OF du SDAGE pour **accompagner la GEMAPI** :
 - *EPTB/EPAGE*
 - *Articulation dispositifs milieux/inondation*
 - *Réaffirmer l'intérêt du bassin-versant comme échelle de gestion*

Commun avec le SDAGE

2/ Garantir un cadre de performance pour la gestion des ouvrages de protection par

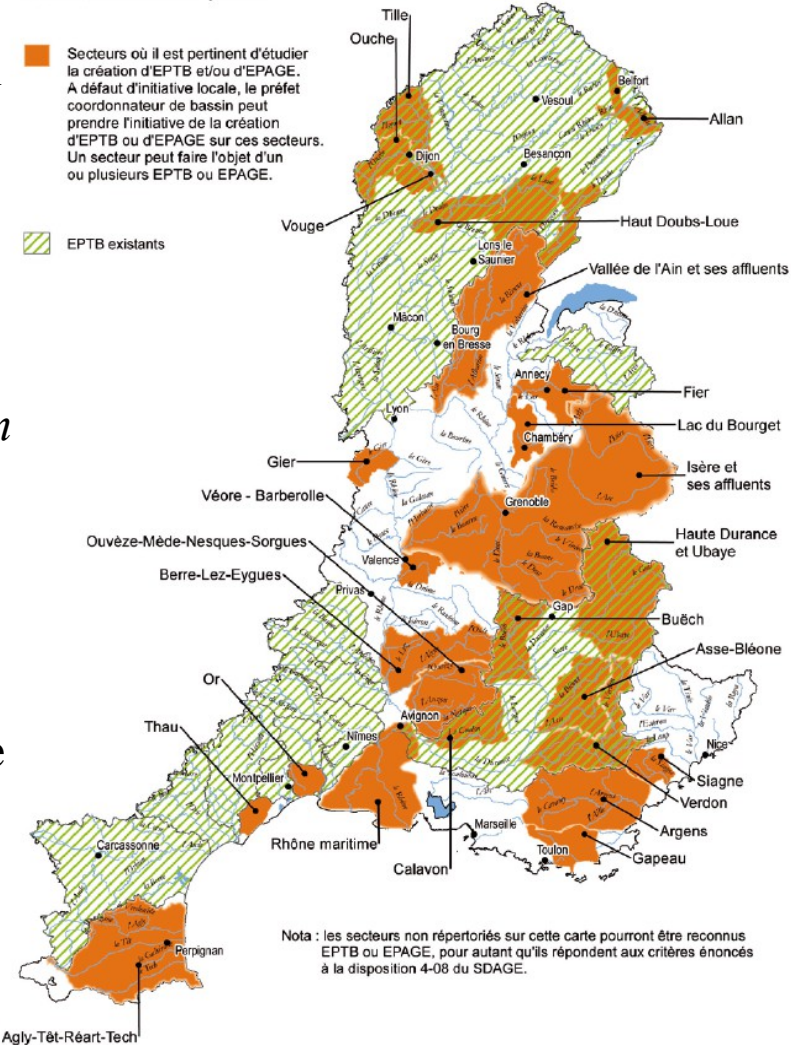
- Une volonté de disposer d'une **vision globale des systèmes de protection**

3/ Accompagner la mise en place de la GEMAPI

- au travers de la mission d'appui
- En favorisant la **constitution de gestionnaires adaptés aux territoires**

CARTE 4B
Secteurs où la création ou la modification de périmètre d'EPTB et/ou d'EPAGE doit être étudiée

Bureau du comité de bassin du 11 juillet 2014



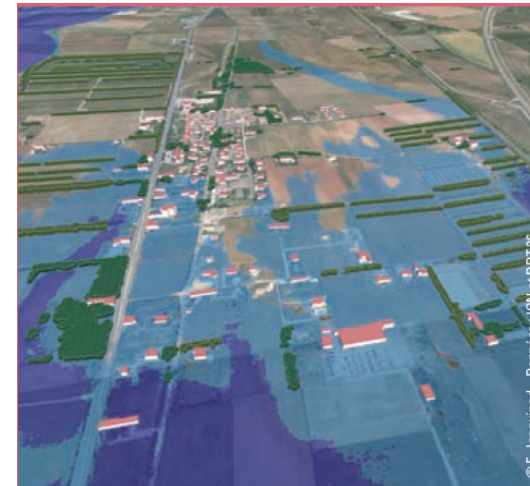
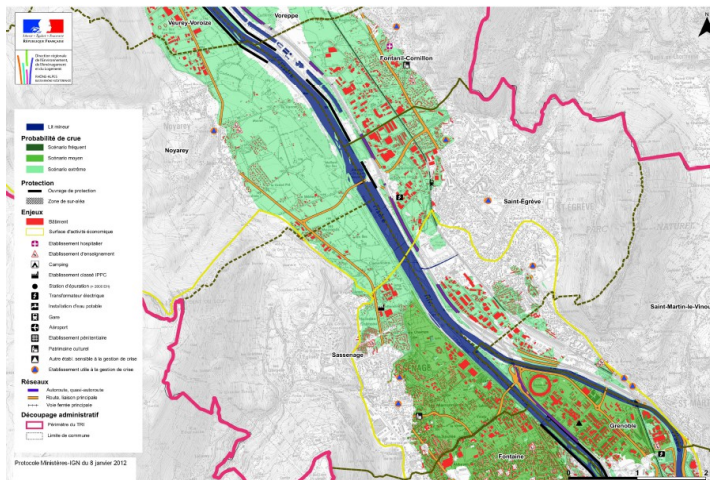
Grand Objectif n°5 du PGRI : *Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation*

1/ Développer la connaissance sur les risques d'inondation

- Un **développement de la connaissance** sur les aléas et les enjeux à rechercher notamment sur les aléas torrentiels et sur la vulnérabilité des réseaux

2/ Améliorer le partage de la connaissance sur la vulnérabilité du territoire actuelle et future

- Des lieux et des outils à rechercher pour **partager la connaissance** des aléas et des enjeux
- Une incitation au **partage des enseignements des catastrophes**





La déclinaison de ces Grands Objectifs pour chaque TRI



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

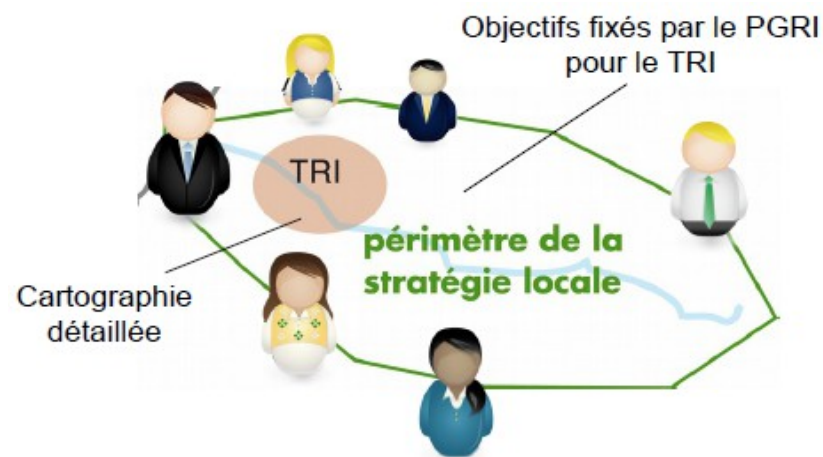
Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES
BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE



Pour chaque TRI, le PGRI ...

➤ Fixe le cadre d'élaboration des stratégies locales

- *Objectifs*
- *Périmètre*
- *Orientation de l'élaboration de certaines dispositions*



➤ Initie la discussion sur l'élaboration des stratégies locales *au travers de la phase de consultation du PGRI*

=> *Fixer les objectifs de chaque stratégies locales au terme de la consultation afin de passer le relais aux territoires pour leur élaboration*

Exemple de contenu d'une stratégie locale

➤ *Objectif n°1 de la stratégie :*

Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation.

☞ *Dispositions identifiées :*

- développer la connaissance et les actions de réduction de la vulnérabilité des enjeux ;
- améliorer la prise en compte du risque d'inondation dans les SCOT, les PLU et les PLUI et veiller à des principes harmonisés à l'échelle de la SLGRI ;

➤ *Objectif n°2 :*

Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau

☞ *dispositions identifiées :*

- préserver les champs d'expansion des crues ;
- limiter les ruissellements à la source ;
- assurer la pérennité des ouvrages de protection / améliorer leur gestion développer la culture du risque.

Pour chaque TRI, le PGRI ...

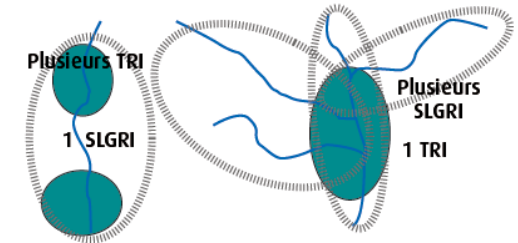
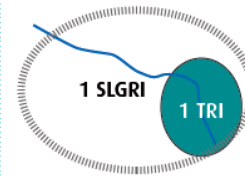


- Définit des objectifs pour les **31 TRI** du bassin qui devront être déclinés au sein de stratégies locales ...

Stratégies locales de gestion des Risques d'Inondation (SLGRI)

2016-2021

Tous les cas de figures possibles



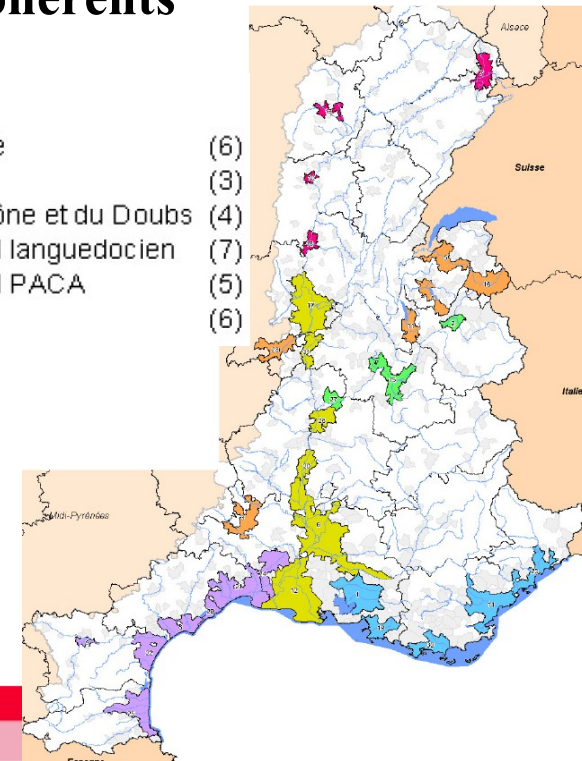
- Structurés selon une logique de territoires cohérents

Regroupement des TRI

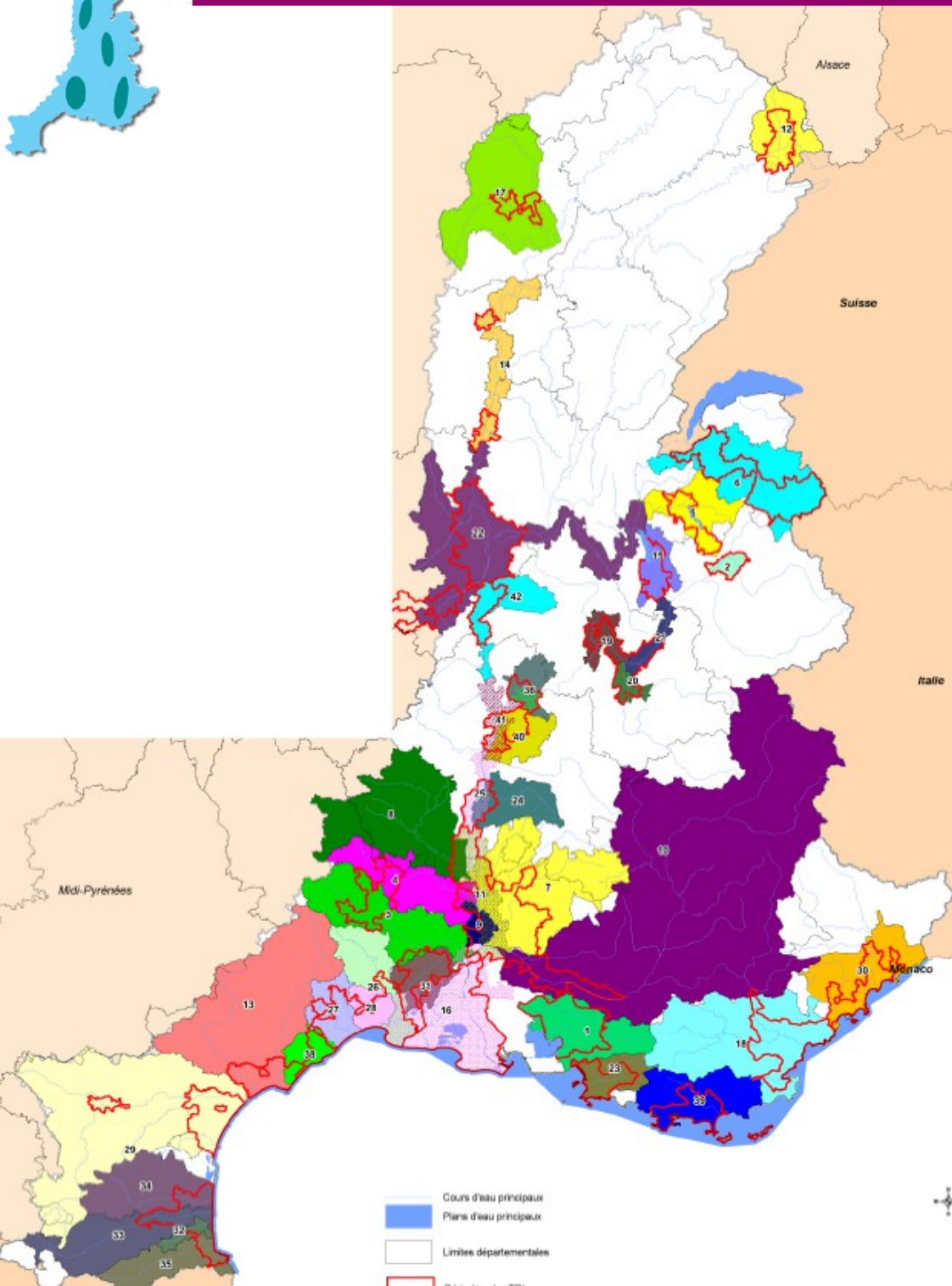
- TRIs des autres affluents du Rhône (6)
- TRIs du bassin versant de l'Isère (3)
- TRI des bassins versants de la Saône et du Doubs (4)
- TRI des bassins versants du littoral languedocien (7)
- TRI des bassins versants du littoral PACA (5)
- TRIs riverains du Rhône (6)

Nombre de stratégies locales par TRI

- Stratégie commune à plusieurs TRI
- 1 stratégie par TRI
- Plus d'une stratégie par TRI



Pour chaque TRI, le PGRI propose 42 périmètres de stratégies locales



1. SLGRI du TRI d'Aix-en-Provence - Salon-de-Provence
2. SLGRI du TRI d'Albertville
3. SGRRI du bassin des Gardons
4. SGRRI du bassin de la Cèze
5. SLGRI du bassin du Fier (TRI Annecy)
6. SLGRI Arve
7. SLGRI "affluents rive gauche du Rhône"
8. SLGRI du bassin de l'Ardèche
9. SLGRI "Gard rhodanien"
10. SLGRI "Durance et affluents"
11. SLGRI Rhône (TRI d'Avignon - Plaine du Tricastin)
12. SLGRI du TRI de Belfort-Montbéliard
13. SLGRI Béziers - Agde
14. SLGRI du Val de Saône
15. SLGRI du TRI de Chambéry - Aix-les-Bains
16. SLGRI Rhône (TRI Delta du Rhône)
17. SLGRI du TRI du Dijonnais
18. SLGRI de l'Est-Var
19. SLGRI du Voironnais
20. SLGRI Drac Romanche
21. SLGRI Isère Amont
22. SLGRI du TRI de Lyon
23. SLGRI du TRI de Marseille
24. SLGRI du bassin du Roubion - Jabron
25. SLGRI Rhône (TRI de Montélimar)
26. SLGRI du bassin du Vidourle
27. SLGRI du bassin du Lez - Mosson
28. SLGRI du bassin de l'étang de l'Or
29. SLGRI du bassin de l'Aude
30. SLGRI du TRI Nice-Cannes-Mandelieu
31. SLGRI du bassin du Vistre - Rhôny
32. SLGRI Réart, affluents et étang de Canet Saint-Nazaire
33. SLGRI Têt et Bourdigou
34. SLGRI Agly
35. SLGRI Tech et Côte Rocheuse
36. SLGRI affluents de l'Isère (TRI de Romans)
37. SLGRI Isère (TRI de Romans)
38. SLGRI Sète
39. SLGRI du TRI de Toulon-Hyères
40. SLGRI de la Plaine de Valence
41. SLGRI Rhône (TRI de la Plaine de Valence)
42. SLGRI Vienne





Conserver la vision globale sur l'axe Rhône



6 SLGRI pour le Rhône

en cohérence avec le Plan Rhône

Rhône :

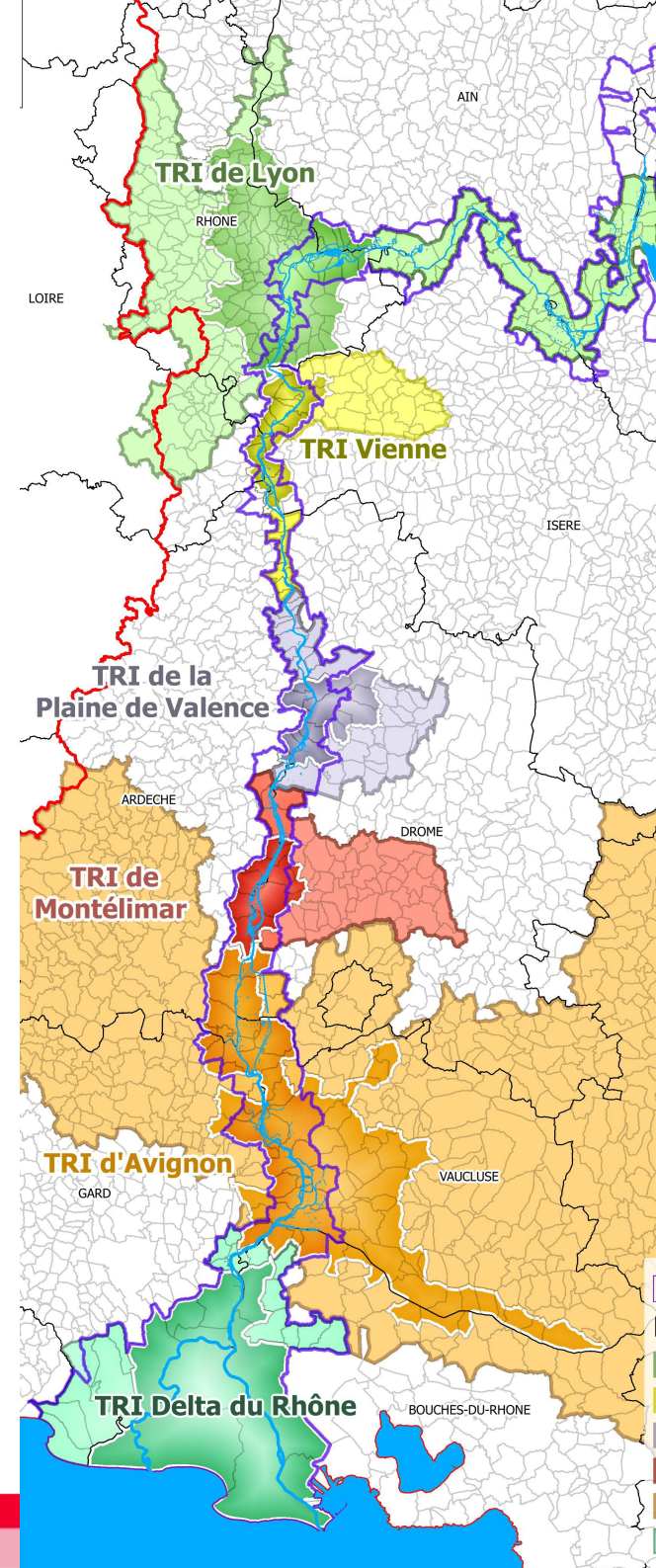
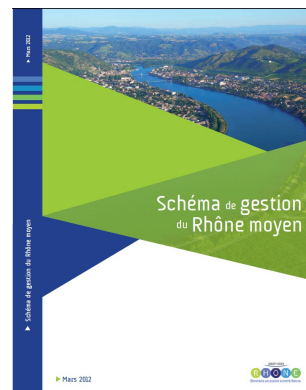
- Même principe sur tout l'axe Rhône
- **Périmètre des stratégies locales :**

Recherche de continuité à travers la définition des périmètres des SLGRI rattachées à chaque TRI couvrant l'axe Rhône (principe de solidarité amont – aval conservé)
- **Dynamique existante :**
 - le volet « Inondations » du Plan Rhône, CPIER et POP FEDER 2007-2013,
 - nouvelle contractualisation CPIER et POP FEDER 2014-2020

2014-2020



Donnons un avenir à notre fleuve





Les stratégies locales sur le périmètre de la Commission Géographique



Les périmètres des stratégies locales

Plusieurs stratégies locales pour chaque TRI :

TRI de Romans :

Stratégie locale affluents de l'Isère

Stratégie locale Isère

TRI de Valence :

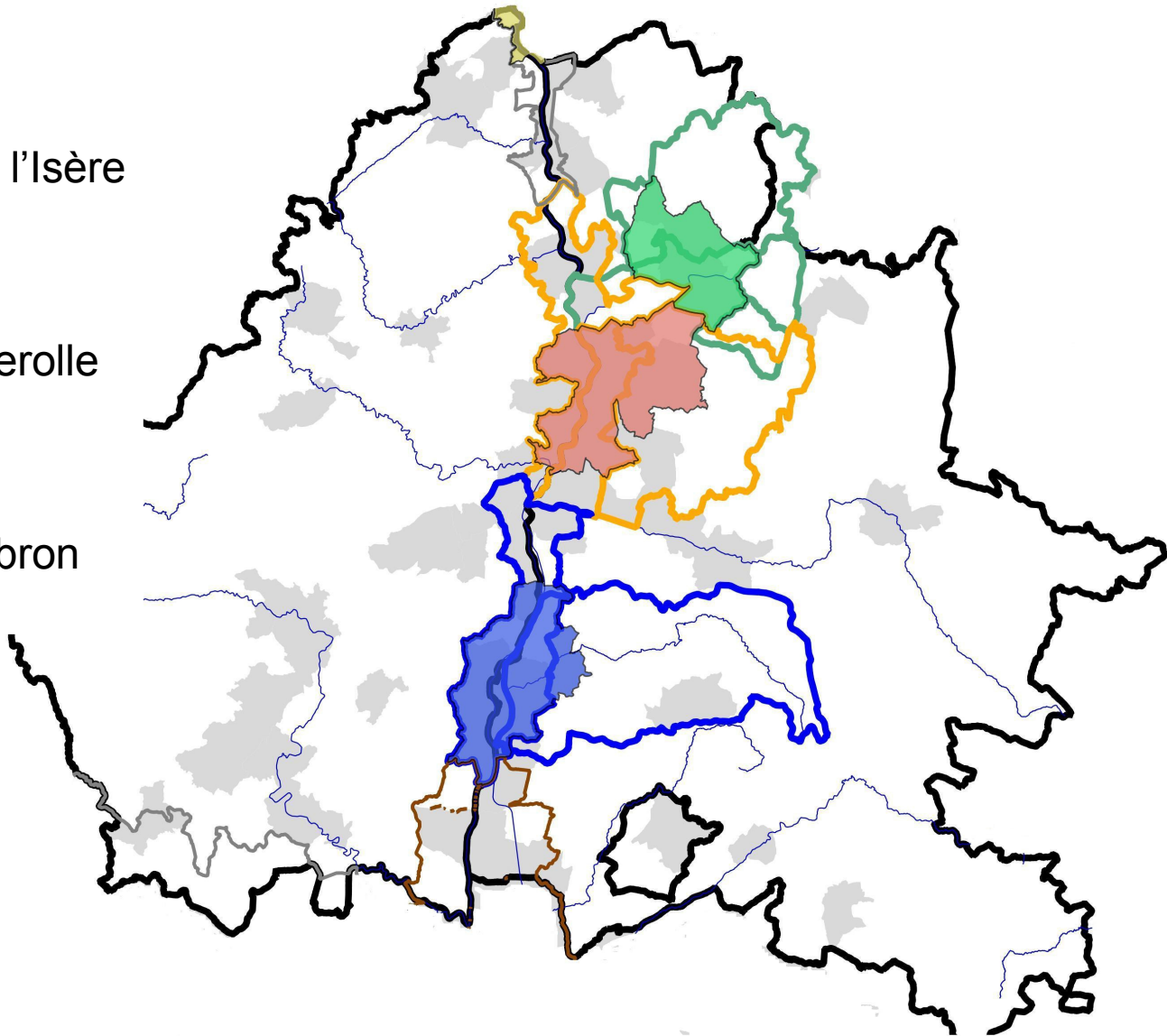
Stratégie locale Véore Barberolle

Stratégie locale Rhône

TRI de Montélimar :

Stratégie locale Roubion Jabron

Stratégie locale Rhône



Quelques ligne sur la justification du périmètre

Les réunions menées avec les acteurs du territoire

Les 3 principaux messages sur les objectifs de cette stratégie locale






La consultation du public et des parties prenantes



La consultation du public et des parties prenantes

Consultation du public sur l'eau



l'eau, les inondations, le milieu marin : on fait quoi ?

Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

Logo of the Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, established for the account of the basin committees. It also features the logos of the French Republic and the Ministry of Ecology, Sustainable Development and Energy.

Consultation du public jusqu'au 18 juin 2015 :

- Un site internet commun sur les grandes questions des 3 documents PGRI – SDAGE – PAMM : www.sauvonsleau.fr

Consultation des parties prenantes jusqu'au 10 mai 2015 :

- Un site internet pour consulter en détail le PGRI : <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr>
- Un relais nécessaires au travers des instances locales (CLE notamment)
- Réponses au Préfet de bassin par courrier ou par mail : directive-inondation-rhomed@developpement-durable.gouv.fr

Merci de votre attention

Pour plus d'information sur le projet de PGRI : <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr>

Transmission des avis au Préfet de bassin par courrier ou par mail :
directive-inondation-rhomed@developpement-durable.gouv.fr



Messages spécifiques à destination des CLE et des SAGE



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES
BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE



Les principaux apports du PGRI pour les SAGE ...

... *c'est avoir une stratégie commune sur les inondations*

➤ Synergie prévention des inondations et restauration des milieux :

Des actions de restauration des milieux dans les PAPI (ex : Lez, SYMBHI)

➤ GEMAPI :

Porter les messages du SDAGE sur la gestion par bassin versant et sur l'exercice conjoint des compétences GEMA et PI, mais également sur la gestion des ouvrages de protection

➤ Maîtrise de l'urbanisation en zone inondable :

S'appuyer sur le PGRI (GO1) pour encadrer une meilleure prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme au travers du SAGE (développement de la connaissance, maîtrise du risque hors PPRi, préservation des champs d'expansion de crue, valorisation des zones inondables, maîtrise du ruissellement à la source, ...)



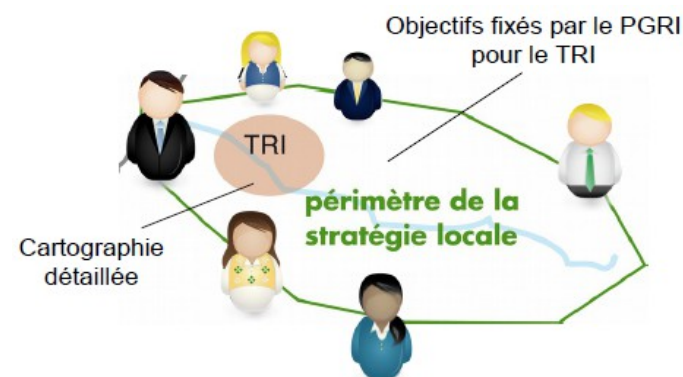


Les principaux apports du PGRI pour les SAGE ...

... c'est avoir une stratégie commune sur les inondations

Une reconnaissance de la CLE comme instance essentielle de l'eau, mais aussi des inondations :

- Les CLE associées à l'élaboration des SLGRI (voire même instance de concertation de la SLGRI lorsque les périmètres du SAGE et de la SLGRI concordent)
- S'appuyer sur l'opposabilité réglementaire des SAGE pour inscrire des mesures de prévention des risques définies dans les SLGRI
- Besoin d'informer les CLE sur le projet de PGRI



Exemple de contenu d'une stratégie locale

↳ Objectif n°1 de la stratégie :

Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation.

↳ Dispositions identifiées :

- développer la connaissance et les actions de réduction de la vulnérabilité des enjeux ;
- améliorer la prise en compte du risque d'inondation dans les SCOT, les PLU et les PLUI et veiller à des principes harmonisés à l'échelle de la SLGRI ;

↳ Objectif n°2 :

Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau

↳ dispositions identifiées :

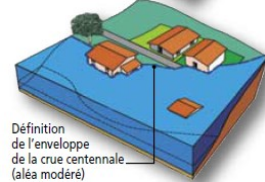
- préserver les champs d'expansion des crues ;
- limiter les ruissellements à la source ;
- assurer la pérennité des ouvrages de protection / améliorer leur gestion développer la culture du risque.

Synthèse des dispositions



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES
BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Grand Objectif n°1 du PGRI : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

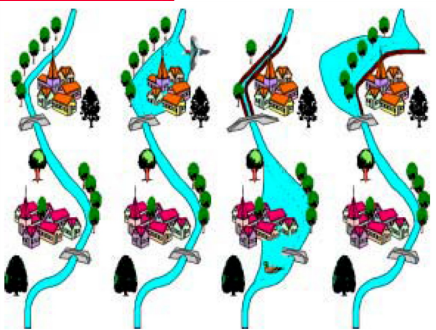


DISPOSITIONS DU GRAND OBJECTIF N°1

MIEUX PRENDRE EN COMPTE LE RISQUE DANS L'AMÉNAGEMENT ET MAÎTRISER LE COÛT DES DOMMAGES LIÉS À L'INONDATION

Améliorer la connaissance de la vulnérabilité du territoire	Réduire la vulnérabilité des territoires	Respecter les principes d'un aménagement du territoire adapté aux risques d'inondations
D.1-1 Mieux connaître les enjeux d'un territoire pour pouvoir agir sur l'ensemble des composantes de la vulnérabilité : population, environnement, patrimoine, activités économiques, etc.	D.1-3 Maîtriser le coût des dommages aux biens exposés en cas d'inondation en agissant sur leur vulnérabilité	D.1-6 Éviter d'aggraver la vulnérabilité en orientant le développement urbain en dehors des zones à risque
D.1-2 Établir un outil pour aider les acteurs locaux à connaître la vulnérabilité de leur territoire	D.1-4 Disposer d'une stratégie de maîtrise des coûts au travers des stratégies locales	D.1-7 Renforcer les doctrines locales de prévention
	D.1-5 Caractériser et gérer le risque lié aux installations à risque en zones inondables	D.1-8 Valoriser les zones inondables
		D.1-9 Renforcer la prise en compte du risque dans les projets d'aménagement
		D.1-10 Sensibiliser les opérateurs de l'aménagement du territoire aux risques d'inondation au travers des stratégies locales

Grand Objectif n°2 du PGRI (repris en partie dans l'OF8 du SDAGE) : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques



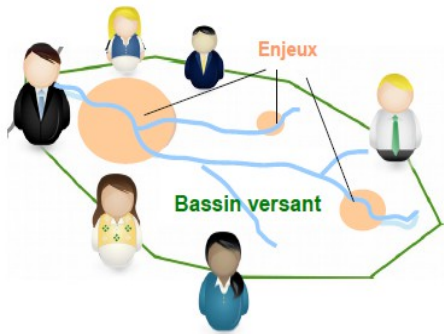
DISPOSITIONS DU GRAND OBJECTIF N°2			
AUGMENTER LA SÉCURITÉ DES POPULATIONS EXPOSÉES AUX INONDATIONS EN TENANT COMPTE DU FONCTIONNEMENT NATUREL DES MILIEUX AQUATIQUES			
Agir sur les capacités d'écoulement	Prendre en compte les risques torrentiels	Prendre en compte l'érosion côtière du littoral	Assurer la performance des ouvrages de protection
D.2-1 Préserver les champs d'expansion des crues	D.2-9 Développer des stratégies de gestion des débits solides dans les zones exposées à des risques torrentiels	D.2-10 Identifier les territoires présentant un risque important d'érosion	D.2-12 Limiter la création de nouveaux ouvrages de protection aux secteurs à risque fort et présentant des enjeux importants
D.2-2 Rechercher la mobilisation de nouvelles capacités d'expansion des crues		D.2-11 traiter de l'érosion littorale dans les stratégies locales exposées à un risque important d'érosion	D.2-13 Limiter les enjeux protégés
D.2-3 Éviter les remblais en zones inondables			D.2-14 Assurer la performance des ouvrages de protection
D.2-4 Limiter le ruissellement à la source			D.2-15 Garantir la pérennité des ouvrages de protection
D.2-5 Favoriser la rétention dynamique des écoulements			
D.2-6 Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux qui permettent de réduire les crues et les submersions marines			
D.2-7 Préserver et améliorer la gestion de l'équilibre sédimentaire			
D.2-8 Gérer la ripisylve en tenant compte des incidences sur l'écoulement des crues et la qualité des milieux			

Grand Objectif n°3 du PGRI : Améliorer la résilience des territoires exposés



DISPOSITIONS DU GRAND OBJECTIF N°3		
AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES EXPOSÉS		
Agir sur la surveillance et la prévision	Se préparer à la crise et apprendre à mieux vivre avec les inondations	Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information
D.3-1 Organiser la surveillance, la prévision et la transmission de l'information sur les crues et les submersions marines	D.3-4 Améliorer la gestion de crise	D.3-12 Respecter les obligations d'information préventive
D.3-2 Passer de la prévision des crues à la prévision des inondations	D.3-5 Conforter les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	D.3-13 Développer les opérations d'affichage du danger (repères de crues ou de laisse de mer)
D.3-3 Inciter la mise en place d'outils locaux de prévision	D.3-6 Intégrer un volet relatif à la gestion des crises dans les stratégies locales	D.3-14 Développer la culture du risque
	D.3-7 Développer des volets inondation au sein des dispositifs ORSEC départementaux	
	D.3-8 Sensibiliser les gestionnaires de réseaux au niveau du bassin	
	D.3-9 Assurer la continuité des services publics pendant et après la crise	
	D.3-10 Accompagner les diagnostics et plans de continuité d'activité au niveau des stratégies locales	
	D.3-11 Évaluer les enjeux au ressuyage au niveau des stratégies locales	



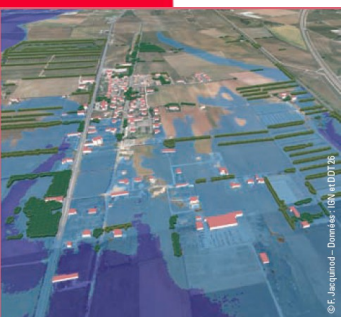


Grand Objectif n°4 du PGRI : *Organiser les acteurs et les compétences*

DISPOSITIONS DU GRAND OBJECTIF N°4	
ORGANISER LES ACTEURS ET LES COMPÉTENCES	
Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques	Garantir un cadre de performance pour la gestion des ouvrages de protection
D.4-1 Fédérer les acteurs autour de stratégies locales pour les TRI	D 4- 5 Considérer les systèmes de protection dans leur ensemble
D.4-2 Tenir compte des priorités du SDAGE dans les PAPI et SLGRI et améliorer leur articulation avec les SAGE et contrats de milieux	Accompagner la mise en place de la compétence « GEMAPI »
D.4-3 Assurer la gestion équilibrée des ressources en eau et des inondations par une maîtrise d'ouvrage structurée à l'échelle des bassins versants	D. 4-6 Accompagner l'évolution des structures existantes gestionnaires d'ouvrages de protection vers la mise en place de la compétence GEMAPI sans perte de compétence et d'efficacité
D.4-4 Encourager la reconnaissance des syndicats de bassin versant comme EPAGE ou EPTB	D. 4-7 Favoriser la constitution de gestionnaires au territoire d'intervention adapté



Grand Objectif n°5 du PGRI : *Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation*



DISPOSITIONS DU GRAND OBJECTIF N°5

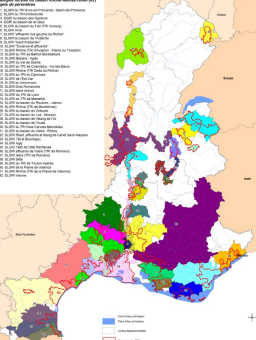
DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE SUR LES PHÉNOMÈNES ET LES RISQUES D'INONDATION

Développer la connaissance sur les risques d'inondation	Améliorer le partage de la connaissance sur la vulnérabilité du territoire actuelle et future
D.5-1 Favoriser le développement de la connaissance des aléas	D.5-5 Mettre en place des lieux et des outils pour favoriser le partage de la connaissance
D. 5-2 Approfondir la connaissance sur la vulnérabilité des réseaux	D.5-6 Inciter le partage des enseignements des catastrophes
D. 5-3 Renforcer la connaissance des aléas littoraux	
D. 5-4 Renforcer la connaissance des aléas torrentiels	

Intérêt assurer le lien entre le PGRI et le volet inondation du Plan Rhône

- *Objectif n°1 : Agir sur l'aléa*
- *Objectif n°2 : Réduire la vulnérabilité pour diminuer le coût des dommages potentiels et faciliter le retour à la normale*
- *Objectif n°3 : Augmenter la perception et la mobilisation des populations face au risque d'inondation ou Savoir mieux vivre avec le risque*
- *Objectif n°4: Planifier la gestion de crise*
- *Objectif n°5: Constituer et consolider les maîtrises d'ouvrages*

Synthèse des dispositions pour les stratégies locales



Grand Objectif	Objectif	Disposition	Obl	Rec
GO1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation	Réduire la vulnérabilité des territoires	D.1-4 Disposer d'une stratégie de maîtrise des coûts au travers des stratégies locales	X	
		D.1-10 Sensibiliser les acteurs de l'aménagement du territoire aux risques d'inondation au travers des stratégies locales		X
GO2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	Agir sur les capacités d'écoulement	D.2-2 Rechercher la mobilisation de nouvelles capacités d'expansion des crues	X	
		D.2-7 Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux qui permettent de réduire les crues et les submersions marines	X	
	Prendre en compte l'érosion côtière du littoral	D.2-11 Traiter de l'érosion littorale dans les stratégies locales exposées à un risque important d'érosion	X	
GO3 : Améliorer la résilience des territoires exposés	Agir sur la surveillance et l'alerte	D.3-2 Passer de la prévision des crues à la prévision des inondations		X
	Se préparer à la crise et apprendre à mieux vivre avec les inondations	D.3-6 Intégrer un volet relatif à la gestion de crise dans les stratégies locales	X	
		D.3-10 Accompagner les diagnostics et plans de continuité d'activité au niveau des stratégies locales		X
		D.3-11 Évaluer les enjeux liés au ressuyage au niveau des stratégies locales		X
Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information	D.3-13 Développer la culture du risque	X		
GO4 : Organiser les acteurs et les compétences	Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques	D.4-1 Fédérer les acteurs autour de stratégies locales pour les TRI	X	
		D.4-2 Intégrer les priorités du SDAGE dans les PAPI et SLGRI et améliorer leur articulation avec les SAGE et contrats de milieux	X	
		D.4-4 Encourager la reconnaissance des syndicats de bassin versant comme EPAGE ou EPTB	X	
	Accompagner la mise en place de la compétence « GEMAPI »	D.4-6 Favoriser la constitution d'un système de protection unique pour une même zone cohérente protégée	X	
GO5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation	Développer la connaissance sur les risques d'inondation	D.5-2 Approfondir la connaissance sur la vulnérabilité des réseaux	X	
	Améliorer le partage de la connaissance sur la vulnérabilité du territoire actuelle et future	D.5-4 Mettre en place des lieux et des outils pour favoriser le partage de la connaissance	X	